



Index relatif aux écarts de représentation Femmes/Hommes au sein des instances dirigeantes et des cadres dirigeants : des résultats encourageants !

Pour la première fois, l'Entraide Union a été amenée à calculer les écarts de représentation entre les hommes et les femmes parmi les instances dirigeantes d'une part et les cadres dirigeants d'autre part.

En effet, la loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle prévoit désormais une nouvelle obligation relative au calcul de la proportion d'hommes et de femmes parmi les postes de direction sur l'année 2021.

Les indicateurs obtenus sont très encourageants puisque, sur l'année 2021, l'association comptait :

- **61%** de femmes et **39%** d'hommes parmi ses cadres dirigeants ;
- **30,5 %** de femmes et **69,5%** d'hommes parmi les instances dirigeantes.

En l'occurrence, la loi prévoit qu'à compter du 1^{er} mars 2026, la proportion de représentants de chaque sexe ne pourra être inférieure à 30%. Autrement dit, avec ces résultats, l'Entraide Union satisfait déjà cet objectif et s'engage à s'efforcer de garantir une représentation la plus équilibrée possible parmi ses cadres dirigeants et les instances dirigeantes de l'association.

